

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 -Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Rapport non communiqué.

5- Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Sans remettre en cause notre opinion d'audit, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent **20,48%** de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2021, constituant ainsi légère dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

2- La durée de vie de fonds TPF étant arrivée à échéance, votre conseil d'administration réuni le 26 octobre 2020 a décidé de proroger la durée de vie de Fonds et de la porter de 10 à 99 ans. La décision de prorogation a été publiée au bulletin officiel du CMF n°6237 du 25 novembre 2020.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC 1-Portefeuille-titres	4-1	1 606 845	1 533 011
a- Actions et droits rattachés		349 290	379 458
b- Titres OPCVM		99 782	97 884
c- Obligations et valeurs assimilées		1 157 773	1 055 669
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4-2	411 956	433 764
a- Placements monétaires		401 610	398 564
b- Disponibilités		10 346	35 200
TOTAL ACTIF		2 018 801	1 966 775
PASSIF			
P1- Opérateurs créditeurs	4-3	7 582	8 007
P2- Autres créditeurs divers *		<9>	<9>
TOTAL PASSIF		7 573	7 998
ACTIF NET			
CP 1- Capital	4-4	1 942 104	1 891 121
Sommes distribuables		69 124	67 656
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	15
b- Sommes distribuables de l'exercice		69 108	67 641
ACTIF NET		2 011 228	1 958 777
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 018 801	1 966 775

* Ce montant correspondant a des retenus à la source sur BTA des exercices antérieurs

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	4-5	74 442	71 914
a- Dividendes		20 693	12 962
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		53 749	58 952
PR 2- Revenus des placements monétaires	4-6	23 759	29 802
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		98 201	101 716
CH 1- Charges de gestion des placements	4-7	(19 583)	(20 226)
REVENU NET DES PLACEMENTS		78 618	81 490
CH 2- Autres charges	4-8	(11 988)	(11 960)
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 630	69 530
Régularisation du résultat d'exploitation		2 478	(1 889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		69 108	67 641
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 478)	1 889
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 850	44 902
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		13 673	(566)
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		92 152	113 866

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>92 152</u>	<u>113 866</u>
Résultat d'exploitation	66 630	69 530
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 850	44 902
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 673	(566)
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(67 642)</u>	<u>(81 670)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>27 940</u>	<u>(129 330)</u>
Souscriptions		
- Capital	1 182 300	103 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(33 280)	(4 727)
- Régularisation des sommes distribuables	19 888	1 146
Rachats		
- Capital	(1 153 500)	(235 700)
- Régularisation des sommes non distribuables	29 940	9 491
- Régularisation des sommes distribuables	(17 408)	(3 040)
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>52 451</u>	<u>(97 134)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 958 777	2 055 911
En fin de l'exercice	2 011 228	1 958 777
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	19 617	20 939
En fin de l'exercice	19 905	19 617
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>101,041</u>	<u>99,851</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,65%</u>	<u>5,67%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Le FCP Tunisian Prudence Fund est un Fonds de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2021.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires »

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 606 845 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	% Actif
Actions		441 435	349 289	17,37%	17,30%
Artes	8 087	66 225	49 452	2,46%	2,45%
Carthage Cement	37 416	86 150	49 427	2,46%	2,45%
Cellcom	9 270	72 115	44 125	2,19%	2,19%
Hannibal Lease	16 860	104 611	49 063	2,44%	2,43%
SAM	11 131	43 850	30 120	1,50%	1,49%
Sotrapil	1 054	8 321	13 539	0,67%	0,67%
Sotumag	23 695	44 182	90 396	4,49%	4,48%
Sotipapier	4 096	15 982	23 167	1,15%	1,15%
Droits		16	0	0	0
DA HL 37/100 2020	9	14	0	0,00%	0,00%
DA SAM 1/5 2020	4	2	0	0,00%	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 090 915	1 157 773	57,57%	57,35%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 200	100 521	5,00%	4,98%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 100	100 465	5,00%	4,98%
BTA 6,3% 03-2026	151	139 675	151 858	7,55%	7,52%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	49 654	2,47%	2,46%
BTA 6% 04-2024	400	384 600	409 854	20,38%	20,30%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	101 068	5,03%	5,01%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2	1 700	34 000	35 733	1,78%	1,77%
EO STB SUBORDONNE 2021-1	1 700	170 000	170 065	8,46%	8,42%
EO TUNISIE LEASING 2015-1	350	7 000	7 278	0,36%	0,36%
EO WIFAK 2019 -1 B	500	30 000	31 277	1,56%	1,55%
Titres OPCVM		101 775	99 783	4,96%	4,94%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	6 525	0,32%	0,32%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	126	18 032	18 032	0,90%	0,89%
UGFS BONDS FUND	6 160	73 743	75 226	3,74%	3,73%
TOTAL		1 634 142	1 606 845	79,89%	79,59%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur la poste « portefeuille- titre, sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	1 569 564	38 573	(75 126)	1 533 011	
-					
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	0			0	
BTA	0		0	0	
Obligations de sociétés	170 000			170 000	
Titres OPCVM	88 055			88 055	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(37 801)			(37 801)	8 077
Obligations de sociétés	(71 000)			(71 000)	
BTA	0			0	
Titres OPCVM	(84 677)			(84 677)	5 595
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			(17 034)	(17 034)	
Bons de trésor assimilables (BTA)			30 876	30 876	
Titres OPCVM			(1 992)	(1 992)	
-					
* <u>Intérêts courus</u>					
<u>Variation des coupons</u>					
<u>Variation des intérêts courus</u>					
		(2 656)		(2 656)	
-					
* <u>Intérêts courus</u>					
				0	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	1 634 141	35 917	(63 276)	1 606 782	13 672

Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Placements monétaires	401 610	398 564
Disponibilités	10 346	35 200
TOTAL	(1) 411 956	433 764

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2021 à **411 956 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		400 632	401 610	19,97%	19,89%
PL ATTIJARI ECH 31-01-2022	1	200 632	200 702	9,98%	9,94%
MOUDHARBA BL 90 JOURS ECH 26-03-2022 AU TAUX 7,75%	50	50 000	50 051	2,49%	2,48%
MOUDHARBA BL 90 JOURS ECH 24-02-2022 AU TAUX 7,24%	150	150 000	150 857	7,50%	7,47%
Disponibilités	-	10 346	10 346	0,51%	0,51%
Banque		10 346	10 346	0,51%	0,51%
TOTAL		410 977	411 956	20,48%	20,41%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	6 982	7 409
Compte du Dépositaire (BIAT)	600	598
	<u>7 582</u>	<u>8 007</u>

(1) Le solde de ce compte se réparti comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération de gestion	3 983	4 418
Charges administratives	2 999	2 991
	<u>6 982</u>	<u>7 409</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2020

Montant	1 891 121
Nombre de parts émises	19 617
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 182 300
Nombre de parts émises	11 823
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant (en nominal)	1 153 500
Nombre de parts rachetées	11 535
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 850
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 673
Régularisation des sommes non distribuables	(3 340)
Droits de sortie	0
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2021

Montant	1 942 104
Nombre de parts	19 905
Nombre de copropriétaires	7

Note 4-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Revenus des actions	20 693	12 962
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	53 749	58 952
Total	74 442	71 914

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Revenus des billets de trésorerie	2 170	17 871
Revenus autres placements	20 976	11 174
Revenue compte de dépôt	613	756
Total	23 759	29 802

Note 4-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	17 193	17 831
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 390	2 395
Total	19 583	20 226

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Frais administratifs	11 900	11 900
Autres charges	88	60
Total	11 988	11 960

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	4,933	5,185	5,646	5,627	5.854
Charges de gestion des placements	(0,984)	(1,031)	(1,032)	-1,063	(1.140)
Revenu net des placements	3,950	4,154	4,614	4.564	4.714
Autres charges	(0,602)	(0,610)	(0,572)	(0.499)	(0.473)
Résultat d'exploitation (1)	3,347	3,544	4,042	4.066	4.241
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,124)	(0,096)	(0,141)	(0.348)	(0.597)
Sommes distribuables de l'exercice	3,472	3,448	3,900	3.718	3.644
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,595	2,289	(3,447)	1.454	(2.574)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,687	(0,029)	0,806	1.69	0.397
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0.000	0.000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,282	2,260	(2,642)	3,144	(2,177)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,630	5,804	1,400	7.209	2.064
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,282	2,260	(2,642)	3.144	(2,177)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,116)	(0,142)	0,331	0.003	0.445
Sommes non distribuables de l'exercice	1,166	2,118	(2,311)	3.147	(1,732)
Distribution de dividendes	3,448	3,901	3,717	3.644	3.341
Valeur liquidative	101,041	99,851	98,186	100.313	97.093
Ratio de gestion de placement	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements/actif net moyen *	0,99%	1.01%	0.97%	1,05%	1,14%
Autres charges /actif net moyen *	0,60%	0.60%	0,54%	0,49%	0,47%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen *	3,36%	3.46%	3,79%	4.03%	4.23 %
Actif net Moyen	1 985 002	2 007 343	2 232 466	2 422 700	2 517 879

*Les ratios antérieurs à l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de comparaison

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **29 093 DT TTC** et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commission de gestion	17 193	17 831
Frais administratifs	11 900	11 900
	<u>29 093</u>	<u>29 731</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à **2 390 DT TTC**